

## La psychanalyse, une praxis<sup>1</sup> de l'écart<sup>2</sup>

Séance après séance, les assises de l'école se poursuivent. La séance d'aujourd'hui nous offre un espace pour interroger la question suivante : les deux bords du savoir définis par Lacan dans la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », celui du savoir textuel dont relève le savoir inconscient, et celui du savoir référentiel, qu'il nous faut apprendre, qui se fabrique en *habitant* les textes de Freud, de Lacan et d'autres, nous permettent-ils dans un travail d'aller retour entre ces bords, de faire ouverture, de soutenir *la psychanalyse en extension* en tant qu'elle présentifie la psychanalyse au monde ?

Cette question fait écho à la séance du 2 décembre 2006, qui avait ouvert le thème de *la psychanalyse et son enseignement, l'École et son enseignement*. Après la modification de la plaquette de l'enseignement à l'EPSF à la rentrée 2006, Annie Tardits, dans son intervention intitulée « L'École et son enseignement<sup>3</sup> », a explicité les motifs de ce changement en tant qu'ils ont un rapport avec la question cruciale de l'enseignement dans le champ de la psychanalyse et donc dans notre École.

Lacan définit la psychanalyse en extension ainsi : « soit tout ce qui résume la fonction de notre École en tant qu'elle présentifie la psychanalyse au monde », bien sûr elle n'est pas sans raccord avec la psychanalyse en intension, « soit la didactique, en tant qu'elle ne fait pas que d'y préparer des opérateurs<sup>4</sup>. »

Pour le moment, je propose d'interroger la psychanalyse en extension dans les différents champs que recouvrent certaines institutions, mais la question se pose aussi à propos des liens d'ouverture, que nous entretenons — peut-être insuffisamment d'ailleurs — avec les autres institutions analytiques, afin que les différences, pas seulement sur la question de la passe, ne contribuent pas à accentuer la dispersion.

Pour la préparation de ce thème, nous nous sommes posé à plusieurs une série de questions qui croisent en partie le thème proposé par Françoise

---

<sup>1</sup> À propos de ce terme, se reporter à ce qu'en précise Lacan dans la séance du 15 janvier 1964 de son séminaire : *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*.

<sup>2</sup> Intervention aux assises du 19 mai 2007.

<sup>3</sup> A. Tardits, « L'École et son enseignement », *Carnets de l'EPSF*, janvier-février 2007, n° 62, p. 69.

<sup>4</sup> J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 1975, p. 246.

Delbos il y a deux ans sous la rubrique « Enseignements - cartels », la clinique en questions :

– Qu’attendre du psychanalyste dans une institution qui a pour finalité ou objet, le soin, le juridique, le pédagogique, le médico-social etc. ?

– Comment le psychanalyste engagé dans la clinique psychanalytique peut-il tenir sa position sans se laisser prendre dans le tourbillon des différents discours qui circulent dans ces lieux et qui mettent parfois en péril le transfert ?

– La clinique psychanalytique a une base : « c’est ce qu’on dit dans une psychanalyse... ce n’est pas la peine de thérapier le psychique, Freud aussi pensait ça. Il pensait qu’il ne fallait pas se presser de guérir. Il ne s’agit pas de suggérer, ni de convaincre<sup>5</sup> ».

Si c’est là notre boussole, comment lutter face à l’envahissement de cette *nouvelle santé mentale* qui a tendance à devenir une norme à l’égard de laquelle tout écart comportemental, tout trouble<sup>6</sup>, lequel a perdu son nom de symptôme, va devenir un handicap dont il faudra évaluer l’importance en termes économiques pour y apporter la réponse la plus appropriée. Tout est « troubles » donc trouble, à partir d’une approche phénoménologique et descriptive, plus rien n’est lié à des dynamiques subjectives singulières qui renvoient à la question de la structure du sujet.

Le programme du Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2005-2008 précise : « L’approche visant à prendre en charge de manière globale un état de santé mentale défavorable, et prenant en compte les besoins multiples, sanitaires et sociétaux de la personne, constitue le principe fondateur du nouvel élan donné à la psychiatrie et à la santé mentale, en dépassant une approche jusqu’alors souvent centrée sur les structures, au profit d’une approche centrée sur les besoins ». En ce sens, les citoyens ont des besoins, ce sont des usagers. En matière de santé mentale, ils deviennent des acteurs. C’est la conséquence du droit à la santé en lien avec son côté meilleur rapport qualité-prix. Il existe des besoins de santé mentale dans ce plan. Les citoyens expriment leurs besoins, leurs attentes d’où l’émergence de la notion de handicap qui permet aux associations de développer ce que l’État ne fournit plus en termes d’éducation spécialisée, de travail protégé, d’hébergement, voire de protection juridique.

Attardons-nous sur la loi du 11 février 2005 *pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. Cette loi est destinée à évoluer ou à être appliquée selon les particularités départementales puisqu’elle confie l’organisation des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) à des groupements d’intérêt public (G.I.P.) où les conseils généraux (C.G.) sont les organisateurs, même si le législateur a

---

<sup>5</sup> J. Lacan, « Ouverture de la section clinique », *Ornicar*, Paris, Seuil, 1977, n° 9, p. 7.

<sup>6</sup> Se reporter au rapport de l’INSERM, 2006, sur « les facteurs prédictifs des *troubles de conduite* chez l’enfant et l’adolescent ».

instauré un cadre considéré par beaucoup comme un carcan, notamment en ce qui concerne le dossier. Une MDPH a pour vocation de réunir en seul lieu (le guichet unique) et une instance toutes les questions, qu'elles concernent les enfants, les adultes, les orientations, les allocations, l'accès au travail. Cette loi donne une place prépondérante aux initiatives des handicapés eux-mêmes d'où l'importance du *projet de vie*. Elle reconnaît le handicap psychique.

Autour de cette question du projet de vie, nous approchons de la position de Roland Gori qui déplie comment le *nouveau sujet* surgi de la santé mentale est conçu comme un individu entrepreneur et propriétaire de lui-même qui possède un capital bio-psycho-social qu'il doit rentabiliser comme une entreprise, au mieux de ses idéaux de performance<sup>7</sup>. Il n'est plus de même nature que *le sujet divisé* de la folie. Ce concept est venu se substituer à la psychiatrie, à la psychopathologie. Ce propos très actuel renvoie au travail que va nous présenter Sylvain Gross, confronté aussi en Belgique à cette question de la santé mentale qui n'est pas sans incidence sur la place de la psychanalyse dans l'institution et sur un positionnement à prendre face aux projets d'application de loi de santé mentale.

Sous l'angle de la pédopsychiatrie, la loi de 2005 élargit et banalise le champ du handicap. La place des psychiatres n'est pas définie dans les textes. Le circuit du dossier est raccourci, éliminant certains professionnels, faisant une confusion entre diagnostic et handicap, installant parfois l'enfant très jeune dans cette catégorie d'handicapé ou de victime. Si la maîtresse d'un enfant de trois ans a besoin d'une tierce personne pour l'accompagner auprès de cet enfant qui présente des troubles de conduite, de comportement, tout devient complexe. Le plus souvent il est nécessaire de constituer pour cet enfant ce dossier pour la MDPH, dans le cadre d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation). Comment se repérer pour un enfant et sa famille dans ce labyrinthe de sigles, de lettres qui s'inscrivent sur lui ?

Je cite « Cet enfant présente un TDAH (trouble déficit de l'attention et hyperactivité), et un TOP (trouble oppositionnel avec provocation). Il sera adressé en consultation au CMP à partir d'une CLE (commission locale de l'enfance), en vue d'une PIP (psychothérapie d'inspiration psychanalytique) conjointe avec un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ou un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). » Ainsi toute manifestation déviante peut se trouver évidée de son actualité, de son sens, et être éjectée hors de la scène où elle se joue.

Ici gît l'amalgame et les confusions entre les domaines de la pédopsychiatrie, du social, de la sécurité et de la justice.

---

<sup>7</sup> R. Gori, Interview Œdipe, Avril 2007. Cf site Œdipe, <http://www.oedipe.org>

Quelle place d'objet, d'enjeu, de levier, de prétexte occupe ainsi l'enfant dans ce tournoiement de discours contradictoires qui enserre un sujet de plus en plus inexistant ?

L'approche psychanalytique est-elle encore en mesure d'asseoir la subjectivité de l'enfant, de lui donner accès à sa propre parole ? À quelles conditions peut-elle résister aux demandes d'évaluation et d'expertise ?

– Que faire, que dire devant l'accroissement d'une politique bureaucratique informatisée qui manipule les sujets en termes de chiffres, de flux gestionnaires au nom de la rentabilité et de la recherche comportementaliste ?

– Comment lutter contre l'envahissement des nouvelles classifications qui se prêtent à soutenir une nouvelle clinique à laquelle répondent des stratégies de « remédiations cognitives » recommandées par des centres experts<sup>8</sup> ?

Du point de vue analytique, il faut entendre l'institution comme une structure langagière qui repose sur des conditions à définir pour que du collectif existe, Freud nous en indique le chemin en réduisant l'apparente opposition entre la psychologie individuelle et la psychologie collective. Lacan écrit en 1945 : « Le collectif n'est rien que le sujet de l'individuel<sup>9</sup>. »

À partir de son expérience à La Chesnaie, Annie Staricky a bien voulu se replonger dans cette dimension du collectif, sur cette question du lien du sujet au collectif. Son intervention qui a pour titre : « Place de la psychanalyse dans les institutions de soins de la psychothérapie institutionnelle<sup>10</sup> » dépliera cette question non sans toucher à notre association qui est partie prenante de cette

---

<sup>8</sup> En lien avec ces questions, voici les bases à partir desquelles s'est ouvert le Centre Universitaire Sigmund Freud de Paris, branche de l'Université Sigmund Freud de Vienne, première Université de psychothérapie mondiale. « La société française est aujourd'hui marquée par la peur du futur ainsi que par la peur du changement. Toutes les études montrent combien les Français perçoivent de façon négative les grandes évolutions mondiales en cours, et redoutent les conséquences dans leur vie quotidienne : accroissement de l'insécurité, développement de la violence et du terrorisme, renforcement de la concurrence et peur du chômage. Ce mal être trouve son expression, notamment, dans le recours de plus en plus fréquent aux anxiolytiques et aux antidépresseurs. Le sentiment de ne pas être maître de son destin s'accompagne paradoxalement, d'une recherche de plus en plus forte de connaissance de soi et de quête du bonheur.

Proposant une approche à la fois théorique et expérimentale de la connaissance du fonctionnement psychologique, la création de la branche française de l'Université Sigmund Freud offre une réponse scientifique à cette quête. Cette formation peut se concevoir à titre personnel ou professionnel : personnel, d'une part, parce que mieux se connaître permet d'être davantage en harmonie avec soi et avec les autres ; professionnel, parce qu'il est essentiel de former de futurs professionnels à la relation d'aide sur des bases qui ne soient pas que théoriques.

<sup>9</sup> J. Lacan, « Le temps logique et l'assertion de certitude anticipée » [1945], *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.

<sup>10</sup> Cf. ici même p. 115.

approche collectif/groupe qui intéresse au plus près la transmission et la recherche de la psychanalyse.

Pour revenir au champ de l'institution, le psychanalyste n'a pas à prétexter que les différents discours qui y prennent place ne le concernent pas.

Dans le cadre des institutions comme dans le cadre privé, nous n'avons pas à nous défilier.

La question qu'il me semble nécessaire de poser est celle de savoir si cette expérience, entre autres, est la marque d'une contingence ou d'un impossible. Ce n'est peut-être pas sans importance dans ce que nous engageons de notre pratique lorsque celle-ci s'articule à une institution.

Pour tourner autour de cette question, je propose de me référer à ma pratique avec les enfants, leur famille dans un CMP. Ce chapitre introduira la place dans l'école du groupe de travail *Psychanalyse avec les enfants*. Je remercie les membres de l'École qui ont apporté leur témoignage pendant les réunions préparatoires et plus particulièrement aujourd'hui Bernard de Goeje et Marie-Christine Nordez pour leur contribution.

### *Le psychanalyste en porte-à-faux*

Au croisement des agencements collectifs d'énonciation (école, famille, médecine, justice...) qui parlent l'enfant, il s'agira de maintenir — au sens de tenir la main — une polyphonie des discours à partir d'une position que j'appellerai de porte-à-faux. En architecture cette position renvoie au fait d'être hors d'aplomb. Porter renvoie à faire passer, mais aussi à transporter et à contenir. Cette position pourra déjouer, déplacer, détourner, décoller ces stigmates ou étiquettes qui font empreintes, écritures de textes sur l'enfant pour le replacer dans le savoir textuel.

Un enfant se cogne contre une table dit Lacan, on va vous dire que cette expérience lui apprend le danger des tables. Eh bien c'est faux. Quand l'enfant heurte la table, ce n'est pas devant la table qu'il est placé, mais devant un discours que lui tiennent immédiatement ses parents. De même pour chacun de ses gestes, l'enfant est environné, submergé, noyé dans un immense discours, il est menacé d'étouffement.

Ce même constat peut se produire lorsque la référence à des normes pratiquées par différents praticiens vient épingler l'enfant qui se situe en dehors de ces normes, l'inscrire comme nous l'avons évoqué dans une classification, le cerner dans un surcodage hyper interprétatif. Rien ne saurait plus égarer le psychanalyste que de chercher à se guider sur un prétendu savoir éprouvé de la réalité du sujet. « Gardez-vous de comprendre » nous recommande Lacan. Pour l'analyste, comprendre c'est être compris soi-même dans les effets du discours lequel entraîne les effets du savoir, qu'une de vos oreilles s'assourdisse autant que l'autre doit être aiguë. Préserver l'enfant, préserver l'espace de construction

possible dans sa cure, exige d'être concerné par *la polyphonie des discours* qui risquent de mal traiter cet enfant au sens d'un traitement inadéquat ou inapproprié, ceci sous pré-texte de faire son bien.

*J'avance que l'analyste doit apparaître pour être à part*

Apparaître sur la scène publique, près des tiers, dans une certaine écoute, mais être à part pour permettre à l'enfant de dire son texte, de dérouler son parchemin. L'affirmation, le maintien d'un certain porte-à-faux, une écoute orientée par « ça cloche », sont les conditions de l'analyse. Il y a du porte-à-faux dans une façon déterminée de se rapporter à la parole, de s'orienter par rapport au langage, de tenir compte de la vérité, sans laquelle la dimension signifiante ne peut être audible.

Pourquoi une polyphonie ? Pour parer à son contraire, la monophonie, qui entraîne des effets d'écrasement, d'assujettissement des personnes, et qui enferme l'enfant dans un discours unificateur, voire totalitaire. Alors faciliter un assemblage de discours, en faire la synthèse serait répondre à la croyance des interlocuteurs. Il suffit d'un rien pour qu'on s'aperçoive que l'on croit à ce qu'on fait profession de feindre. De la position qu'il occupe, l'analyste n'est pas sans savoir, comme le précise Lacan, que « l'effet de groupe se mesure à ce qu'il rajoute d'obscénité imaginaire à l'effet de discours<sup>11</sup> ».

Comme le précise F. Tosquelles, dans l'institution il y a un système polyphonique et des messages partiels qui font syntaxes souvent inattendues avec des effets de sens qu'on ne peut pas déduire d'un émetteur mais de tout un système plus ou moins articulé<sup>12</sup>. Sur ce fond là, il est peut-être possible d'édifier quelque chose. Jean Oury parle de mise en place d'une étoffe, tout en interrogeant ce qu'il en est de l'objet à ce niveau même du tissu, ce à quoi répond l'objet *a* au niveau de chacun.

Le champ de la « protection de l'enfance » est traversé par de multiples tensions et conflits. Des *points de vue* divergent entre différentes visions du bien de l'enfant, entre différentes lectures du danger ou du symptôme, entre différentes propositions de réparation de la maltraitance, différentes compréhensions de la situation de l'enfant lui-même dans sa famille.

Dans ce travail d'écoute des discours, l'analyste n'a pas tant une fonction de déchiffrement du dire qu'une fonction de reconnaissance de ces dire : « Il n'est pas de paroles sans réponse même si elle ne rencontre que le silence, pourvu qu'elle ait un auditeur, c'est le cœur de sa fonction dans l'analyse<sup>13</sup> ». Dans cet espace, sur cette scène qui donne la parole aux grandes personnes professionnelles à propos de l'enfant, il ne s'agit pas d'occuper une position de savoir qui viendrait combler le manque à savoir, mais d'opérer à

---

<sup>11</sup> J. Lacan, « L'étourdit », in *Autres écrits*, Paris, Seuil, p. 474.

<sup>12</sup> J. Oury, *II, donc*, 1978, 10/18.

<sup>13</sup> J. Lacan, « Fonction et champ de la parole », *Écrits*, Paris, Le Seuil, p. 247.

partir du sujet supposé savoir qu'il ne faut pas confondre, précise Jean Oury, avec sujet supposé pouvoir.

Opérer à partir du sujet supposé savoir<sup>14</sup>, c'est entendre que cet opérateur est là au départ même du mouvement de la recherche analytique. L'analyse du transfert veut dire l'élimination du sujet supposé savoir. Cette feinte, par où l'analyste oublie que dans son expérience d'analysant il a pu voir se réduire à ce qu'elle est cette fonction du sujet supposé savoir, cette feinte est ce qui constitue l'acte psychanalytique<sup>15</sup>.

L'analyste doit feindre que cette position est tenable, c'est là sa position de semblant qui seule peut permettre l'accès à une vérité pour le sujet. Son acte lui permet de tenir *un porte-à-faux radical* en maintenant des écarts entre les énoncés. Cependant l'ouverture de ce possible n'est pas sans poser question quant au destin de ce pas de côté, de cet écart. Ce qu'il s'agit de repérer, c'est comment une ouverture discursive est reprise dans l'institution et va s'articuler à un discours institué. Lacan faisait une distinction entre un « tas », produit des effets de groupe, et un discours qui fait lien dans un collectif. Un « tas », c'est ce qui fait collusion dans un groupe, au nom d'un idéal de bonheur vis-à-vis duquel aucun prix n'est assez cher payé, y compris celui de sa subjectivité. Le psychanalyste peut être pris à témoin. « Il est certain que se coltiner la misère, comme vous dites, c'est entrer dans le discours qui la conditionne, ne serait-ce qu'au titre d'y protester<sup>16</sup>. »

Si nous situons la psychanalyse du côté d'une *praxis de l'écart*, elle ouvre des passages, une distinction et une dissymétrie des places dans l'interlocution.

*Apparaître pour être à part*, nécessite pour l'analyste un mouvement incessant entre l'exil et le retour sur scène, mouvement qui institue deux dispositifs de parole :

- celui qui permet à chaque grande personne concernée par l'enfant dans l'institution que de l'énonciation circule, que des « effets de sens » prennent place ;

- celui de la cure de l'enfant qui lui laisse le temps d'écrire son texte pour « résider » autrement, anagramme de désirer.

En leur permettant d'accéder à une certaine parole, cette scène pourra ré-interroger les différents intervenants sur des actes, soutenir ce qu'il en est de leur désir dans le champ qui les occupe.

Ainsi des effets prendront place pour l'enfant qui ne sera plus positionné comme « sujet » des « savoirs » des adultes sur son bien. Une

---

<sup>14</sup> Lacan introduit ce terme dans la séance du 22 avril 1964, dans son séminaire : *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*.

<sup>15</sup> Se reporter au séminaire *L'acte analytique*, séance du 29 novembre 1967, inédit.

<sup>16</sup> J. Lacan, *Télévision*, Paris, Seuil, p. 25.

possible modification des liens entre adultes et enfant pourra s'effectuer, le regard porté sur lui se déplacera, un diagnostic pourra être revisité, une demande de rééducation sera déviée ou un signalement arrêté. Dans ce même temps du changement de regard, l'enfant y répond en se « présentant » autrement. C'est aussi un des effets rencontrés dans l'exercice de la présentation de malades.

Les adultes en charge de la protection de cet enfant, positionnés autrement, acceptant l'existence de l'insu, peuvent alors faire la place à un espace psychique dans lequel l'enfant pourra se construire avec ce à quoi il a nécessairement à faire : l'imperfection parentale. Il viendra progressivement sur la scène pour le *dire*. « La vie dont il est question dans notre champ est celle d'un sujet lui-même effet du langage, effet de la greffe du langage sur le vivant<sup>17</sup>. » Les limites de l'intervention seront plus acceptables, *de l'impossible* sera entendable. Alors le placement interrogera la place qui ment, le mauvais traitement, le hors-norme, en passant par une recherche du trait ou des traits à partir desquels pourront surgir des points de vérité. Le temps pour voir, le temps pour comprendre, et celui pour conclure seront moins escamotés.

Le repérage et une lecture du réel qui échappe est indispensable à la création et à la vie de toute structure institutionnelle. C'est parce qu'il y a du manque, qu'il y aura du désir dans l'institution.

Si la clinique psychanalytique est une façon d'interroger le psychanalyste, de le presser de déclarer ses raisons<sup>18</sup>, si elle est « le réel en tant qu'il est l'impossible à supporter », l'analyste ne peut rester isolé comme le précise Freud.

À ce savoir en réserve, à cette racine de l'expérience, à ce réel dont s'originent les formations de l'analyste, il faut un refuge, une scène où l'analyste, pris dans la recherche, trouvera prétexte à donner un certain témoignage, à faire rebondir avec d'autres une question de la psychanalyse ; une scène où pourra s'opérer pour l'analyste un nouage du privé de la cure avec le public du collectif.

Mais cette scène lui permettra aussi d'opérer des allers-retours sur la scène institutionnelle que nous venons d'évoquer pour mettre en œuvre *cette pratique de l'écart*.

La place pour l'analyste évoque la sentinelle<sup>19</sup> qui se tient dans un espace indéfini entre la citadelle et le désert. Ainsi dans cet entre deux mondes

---

<sup>17</sup> F. Balmès, *Dieu, le sexe et la vérité*, Ramonville Saint-Agne, Érès, collection scripta, 2007, p. 66.

<sup>18</sup> J'ajouterai que l'expérience de la passe peut interroger et venir soutenir d'une « certaine façon » le passage au public des questions soulevées par la clinique psychanalytique. Solal Rabinovitch dans son écrit « Nomination et contingence », soirée de la passe, E.C.F, 5 janvier 1984, précise : « Se risquer à publier, à parler d'une certaine façon de la clinique, participe de l'opération de la castration. »

<sup>19</sup> À propos de la place pour l'analyste, se reporter aux pages 25-26 du livre d'Olivier Grignon, *Le corps des larmes*, Paris, Calmann-Lévy, 2002.



où se trouve le psychanalyste, la sentinelle n'est plus le rempart avancé qui interdit l'entrée de la cité à l'étrange ou à l'étranger.

Ainsi pour conclure et rejoindre la question de départ, se plier à la discipline de lecture du savoir textuel ne va pas sans le recours au savoir référentiel. Des dispositifs existent déjà dans l'École pour nouer ces bords.

Mais pour poursuivre la construction d'une clinique analytique qui ne cède pas sur la question éthique de la psychanalyse et pour maintenir du collectif, deux conditions me semblent nécessaires : repenser les espaces institutionnels de formation d'une part, et une structure de critique permanente d'autre part sur notre propre institution. Ces conditions peuvent être partie prenante dans le soutien nécessaire à la tâche de l'analyste pour *contribuer au savoir de l'analyste*, même s'il s'autorise de lui-même. Par cette contribution au savoir, l'analyse continuera à faire prime sur le marché, donc ne sera pas vouée à l'extinction, c'est ce que précise Lacan dans la « Lettre aux Italiens »<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> J. Lacan, « Lettre aux Italiens », *Autres écrits, op. cit.*, p. 307.